

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 26/02/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 26/02/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 26/02/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23_065-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

16

Séance Publique ordinaire du **23 février 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Renée MIQUEL ZASSO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Spectacle Philippe ELAN – Budget prévisionnel

RAPPORTEUR : Odile SCHAAP, Adjointe au Maire chargée de la culture,

Monsieur Philippe ELAN (chanteur) accompagné par le pianiste Grégor Bak donneront un concert intitulé « Philippe ELAN, 40 ans en chansons » à Lectoure le mardi 11 août à 20 h à la salle de la Comédie.

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Cachet de Grégor Bak	700 €	Entrées	1 950 €
Hébergement d'une nuit pour 2 personnes avec petits-déjeuners	110 €		
4 repas	100 €		
Location d'un piano (Atelier Callegari)	480 €		
Régisseur	400 €		
Commission pour la vente de billets à l'Office de Tourisme Gascogne Lomagne	160 €		
TOTAL DEPENSES	1 950 €	TOTAL RECETTES	1 950 €

Les places seront proposées conformément au tarif voté pour les concerts organisés par la commune, soit 15 € pour les adultes et 10 € pour les moins de 18 ans.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver l'organisation de ce spectacle dans les conditions ci-dessus ainsi que son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et contrats afférents à ce spectacle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat pour la vente d'événements dans le réseau Office de Tourisme Gascogne Lomagne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉANGLES

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 26 FEV. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 26 FEV. 2026 .